

Check-list de l'état des lieux fait soi-même

À garder en main le jour J — bailleur qui gère seul, sans agence ni huissier.

✓ À FAIRE ABSOLUMENT

- ☐ Faire l'EDL en présence des **deux parties** (contradictoire)
- ☐ Relever **tous les compteurs** (eau, élec HP/HC, gaz) + photo
- ☐ Compter et détailler les **clés**, badges, télécommandes
- ☐ **Allumer chaque lumière**, tester prises et robinets
- ☐ Noter **TOUS les défauts**, même mineurs
- ☐ **Photographier** chaque élément (pas « bon état » seul)
- ☐ **Faire signer** les deux parties
- ☐ Remettre **un exemplaire à chacun** + annexer au bail
- ☐ En meublé : **inventaire détaillé du mobilier** (art. 25-5)
- ☐ Se garder une **copie de sauvegarde** (email / numérique)

✗ ERREURS À NE JAMAIS COMMETTRE

- ✗ Croire qu'on a « tout vu » : **chaque interrupteur**, un par un
- ✗ Par beau temps, oublier d' **allumer les lumières**
- ✗ Regarder une prise au lieu **tester** (si vous êtes loin du bien)
- ✗ **Être pressé** — c'est le moment qui protège toute la location
- ✗ Écrire « en bon état » **sans photo**
- ✗ Faire un **unilatéral** (sans l'autre partie ni EDL mandataire)
- ✗ Faire l'EDL **sans courant** sans prévoir de révéfier
- ✗ Oublier de **dater et signer**
- ✗ Perdre son exemplaire (papier fragile → sauvegardez)

Rappel pièce par pièce

Chaque pièce — murs, plafond, sol · fenêtres, volets, portes · radiateur · prises, interrupteurs (allumer !)

Salle de bain / WC — robinetterie, joints silicone & de siphon, douche/baignoire, chasse d'eau, VMC, faïence

Compteurs — relever les index (eau, élec HP/HC, gaz) + photo

Cuisine — plan de travail, évier, robinet (laisser couler), placards & tiroirs, électroménager (tester), hotte, plaques, four

Extérieurs & dépendances — balcon, cave, garage, jardin privatif : traités comme des pièces à part entière

Meublé — inventaire meuble par meuble, état (bon / usure / dégradé) + photo

Rappel légal : l'état des lieux d'entrée est obligatoire, établi contradictoirement et annexé au bail (loi n° 89-462, art. 3-2). Le locataire peut demander à le compléter dans les 10 jours. Cette check-list a valeur informative et ne constitue pas un conseil juridique.

Faites votre état des lieux photographié, signé et horodaté — **en achat unique, sans abonnement.**
edlno1.fr

edlno1.fr